

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 21 mai 2013.

2. Présences

Présent(e)s : ~~Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludivine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

Excusé(e)s : José Syne, Marc Grandjean, Frédérick Gobeaux.

Invité(es) présent(es) : -

3. Approbation du PV de la réunion précédente

Le procès-verbal du 16 avril 2013 est approuvé.

4. Visite in situ du PCA dit « Bastin » à Gouvy

Bravant la pluie, la CCATM se rend sur le site du PCA.

Dans le cadre de ce dossier, la CCATM suggère les éléments suivants :

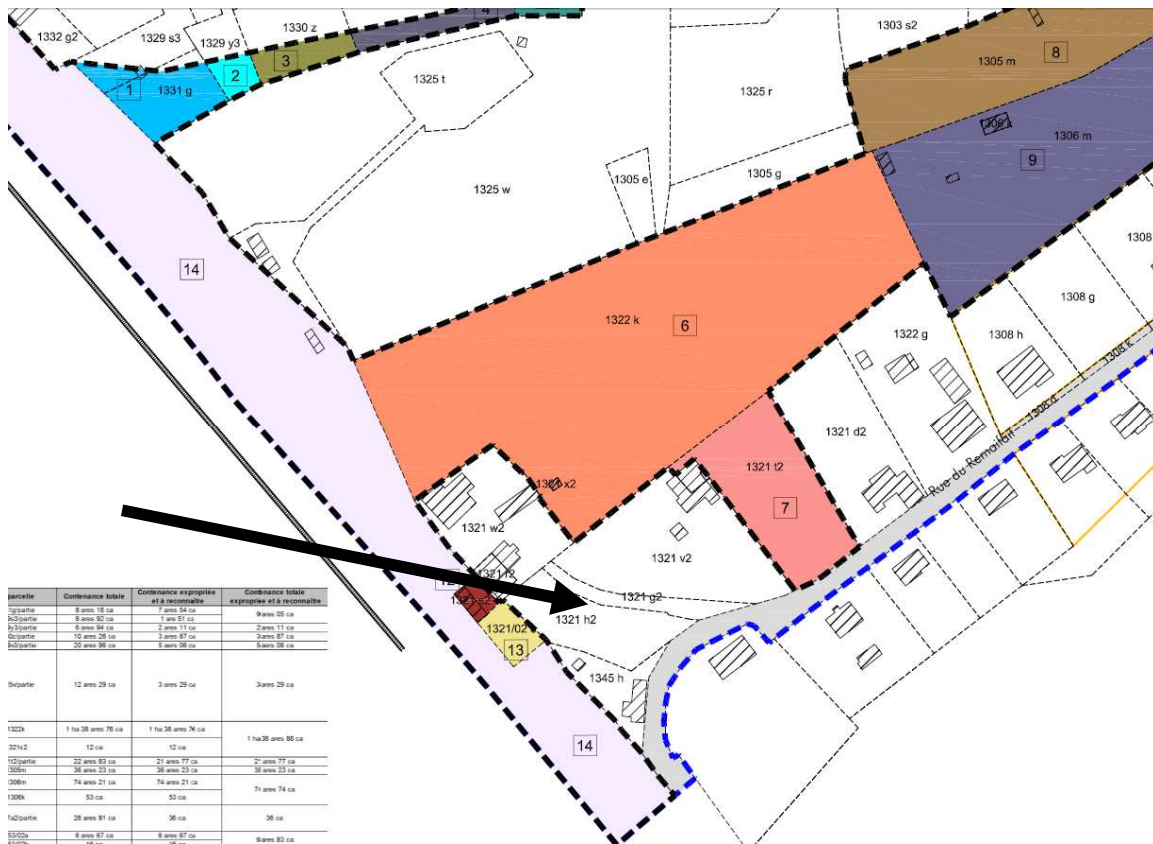
- les zones d'expropriation numérotées 1, 2, 3, 4, 5 au plan d'expropriation ne sont pas indispensables. Le chemin d'accès aux stationnements à l'arrière de la rue d'Ourthe pourrait prendre place entièrement sur la propriété communale. L'accès en lui-même peut être situé entre les troncs des 2 hêtres, ce qui permettrait une entrée majestueuse. Si cette configuration n'est pas possible, il peut être envisagé d'abattre un hêtre (celui situé le plus au nord). Le cheminement piéton situé au bout de ce chemin d'accès en cul de sac serait maintenu dans le talus du chemin de fer (pente +/- 16%) ;

- la zone d'expropriation numérotée 8 devrait être diminuée, en concertation avec le propriétaire actuel, de manière à lui permettre de conserver un jardin ;

- une zone d'expropriation potentielle serait ajoutée au niveau des parcelles n°1321g2 et 1321h2, de manière à permettre le bouclage.



Localisation de la zone à ajouter au plan d'expropriation



Localisation de la zone à ajouter au plan d'expropriation

5. Avis de la CCATM sur le certificat d'urbanisme n°2 relatif à la construction d'un bâtiment à usage administratif, de stockage et de fabrication pour une brasserie à Courtil (agrandissement de la brasserie Lupulus)

L'avis de la CCATM est globalement favorable. La CCATM attire l'attention sur le soin qui sera apporté à la question de l'épuration des eaux. Le fait de « mordre » dans la zone agricole ne doit pas remettre en cause le projet. D'une manière générale, un usage des matériaux locaux/traditionnels sera réalisé pour la partie avant du bâtiment.

6. Avis de la CCATM sur le projet de révision, par le Gouvernement wallon, du plan de secteur de Bastogne en vue de l'inscription de zones d'activité économique sur le territoire de la commune de Gouvy (PABG).

La CCATM formule deux remarques relatives au projet de modification de plan de secteur par le Gouvernement wallon.

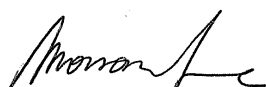
La première porte sur l'impact que constitue un changement d'affectation au plan de secteur pour les biens situés en zone d'habitat à caractère rural et qui seraient versés en zones non-urbanisables. Il existe pour ces zones (ZHR → ZNU¹) une moins-value non justifiée. En conséquence, la CCATM émet un avis défavorable sur la compensation située à l'entrée de Gouvy et actuellement en ZHR au plan de secteur. A contrario, la CCATM estime qu'il n'y a pas d'impact disproportionné pour les zones d'extraction, de loisir, de service public et communautaire au plan de secteur qui deviendraient des zones non-urbanisables.

La seconde remarque de la CCATM porte sur la prescription supplémentaire (*S.50) projetée sur la zone d'activité économique industrielle qui fait l'objet du point de départ de la modification de plan de secteur. La commission estime que cette prescription supplémentaire devrait concerner non seulement la transformation du bois ou la valorisation de la filière bois mais également le domaine de la construction dans son ensemble, tout en maintenant le principe de la desserte ferroviaire.

7. Divers

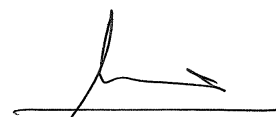
Pour information, l'Inter-environnement Wallonie organise des formations en aménagement du territoire (thèmes : « enquête publique sur le SDER », « noyaux d'habitat », « la CCATM, cette commission que le monde nous envie », « les circuits courts », « le financement des communes », « le SDER vu depuis Bruxelles », « le permis d'urbanisation »).

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève

¹ Zone non-urbanisable